



Auto'Mag

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des entreprises et cabinets d'expertise en automobile n°131

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 21 janvier 2022. La dernière proposition du patronat était :

- Niveau 1 à 4 : + 3,5%
- Niveau 5 à 7 : + 3%
- Niveau 8 à 10 : + 2,5%

L'ensemble des organisations syndicales avaient demandé que les niveaux 8 à 10 aient une augmentation de 3%. Le patronat a alors proposé un taux unique pour toute la grille de 3%. Les organisations syndicales ont alors fait une contreproposition :

- Niveau 1 à 4 : + 3,4%
- Tous les autres niveaux : + 3%

Le patronat a alors répondu par une autre proposition :

- Niveau 1 à 4 : + 3,4%
- Tous les autres niveaux : + 2,8%

Après quelques débats, avec des désaccords entre organisations syndicales, la grille mise à signature reprend la dernière proposition du patronat lors de la réunion du 2 janvier. Ainsi, la nouvelle grille pourrait être :

Niveau	Minima actuel	Augmentation	Minima nouveau	Nouveau mensuel
1	18 803 €	3,5%	19 461,11 €	1 621,75 €
2	20 692 €	3,5%	21 416,22 €	1 784,68 €
3	23 770 €	3,5%	24 601,95 €	2 050,16 €
4	27 941 €	3,5%	28 918,94 €	2 409,91 €
5	30 591 €	3%	31 508,73 €	2 625,72 €
6	33 712 €	3%	34 723,36 €	2 893,61 €
7	40 665 €	3%	41 884,95 €	3 490,41 €
8	41 045 €	2,5%	42 071,13 €	3 505,92 €
9	42 918 €	2,5%	43 990,95 €	3 665,91 €
10	46 027 €	2,5%	47 177,68 €	3 931,47 €

Rappelons que le Smic est égal aujourd'hui à 1 603,12 € et que le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale est de 3 428€. Ainsi, le premier niveau de la grille est bien au-dessus du Smic et le minimum cadre légèrement au-dessus du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.

La CGT signe donc l'accord, et ce pour plusieurs raisons :

- Le « *coup de pouce* » pour les quatre premiers niveaux,
- Le fait que le premier niveau cadre est effectivement égal au PMSS. Notons qu'il y a peu de conventions collectives sur ce niveau. Nous avons d'ailleurs signé les nouvelles classifications à cette condition. De ce point de vue, le patronat tient parole.

C'est donc un accord qu'il serait difficile à ne pas signer. Et ce d'autant que la négociation s'est déroulée dans un très bon climat. Nous ne pouvons qu'être satisfaits d'un accord qui augure d'une année 2022 sous les meilleurs auspices sociaux. Il reste à savoir si d'autres organisations syndicales signent l'accord. A ce moment, seule la CFDT a répondu favorablement, les autres organisations étant plus rétives.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Experts Auto* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes